

Retrait de la MRC de la Rivière-du-Nord d'Abrinord

Le préfet explique la décision

VALÉRIE LÉPINE

Le 21 janvier dernier, le Conseil des maires de la MRC de la Rivière-du-Nord a résolu unanimement de « suspendre la contribution financière de 5000 \$ pour l'année 2015 à l'Agence de bassins versants de la rivière du Nord (Abrinord), ainsi que la participation de la mairesse, M^{me} Louise Gallant, à titre de représentante de la MRC de la Rivière-du-Nord, compte tenu du contexte politique actuel. »

Ce contexte, M. Bruno Laroche, préfet de la MRC de la Rivière-du-Nord, l'a expliqué au *Journal* le 10 mars dernier lors d'une entrevue téléphonique.

« On a eu des discussions à plusieurs reprises à ce sujet-là. [...] L'ensemble des événements a fait en sorte qu'il y a eu un malaise. C'est la personne qui est la représentante, la porte-parole d'Abrinord, c'est cette personne-là qui crée le malaise. Et moi, c'est sûr que j'ai dit au Conseil des maires: *Écoutez il faut être très très prudent parce qu'on ne veut pas commencer à faire de l'ingérence puis dire à M. Lalande: « démissionne », la question n'a jamais même été posée.* »

C'est de cette façon que M. Laroche explique d'entrée de jeu la décision de la MRC de retirer son soutien à Abrinord.

Pour clarifier les propos de M. Laroche, rappelons qu'un litige oppose depuis quelques mois M. Xavier-Antoine Lalande, conseiller maintenant indépendant de la municipalité de Saint-Colomban, et le maire de cette même ville, M. Jean Dumais. M. Lalande est par ailleurs président bénévole du conseil d'administration (CA) d'Abrinord, organisme de bassin versant sans but lucratif fondé en 2003 et reconnu par le ministère de l'Environnement comme coordonnateur de la gestion intégrée de l'eau du bassin versant de la rivière du Nord.

L'origine du malaise

M. Laroche déclare que le malaise a d'abord été généré par le fait que M. Lalande a « nationalisé » le conflit en s'adressant aux journaux, à *TVA* et en écrivant sur Facebook. Ce conflit aurait dû, selon M. Laroche, rester local. Le fait que M. Lalande ait impliqué la Ville de Saint-Colomban dans sa poursuite légale pour que le maire, M. Dumais, ne puisse pas financer sa défense avec les fonds de la Municipalité a aussi déplu aux maires de la MRC. M. Laroche pense par ailleurs que, dans ce contexte, M. Lalande risque de ne pas recevoir un bon accueil lorsqu'il fera des représentations auprès de la MRC s'il demeure président d'Abrinord. Enfin, M. Laroche déclare que les maires de la MRC ont ressenti un certain mépris de la part d'Abrinord lorsque l'organisme a maintenu M. Lalande au poste de président du CA (M. Lalande avait démissionné de son poste de président au début du conflit qui l'opposait au

maire de Saint-Colomban, mais le CA d'Abrinord l'a ensuite renommé à la présidence).

« On attend que ça se règle »

En attendant que le conflit se règle, la MRC a donc décidé de suspendre son soutien à Abrinord. Questionné sur la brièveté du libellé de la résolution (aucun « attendu que » ou « considérant » ne précède la résolution elle-même), M. Laroche déclare que cette décision a été prise à la dernière minute et que c'est M. Éric Brunet, directeur général adjoint de la MRC, qui a écrit la résolution après l'assemblée.

M. Laroche affirme que le retrait de la contribution financière de 5000 \$ ne met pas en péril le fonctionnement de l'organisme, propos confirmés par la directrice générale d'Abrinord, M^{me} Isabelle Marcoux. Ce montant représente environ 2 % du budget total de l'organisme. M^{me} Marcoux a cependant déclaré au *Journal* que l'implication de la MRC était très importante pour Abrinord parce que « chaque apport permet de mettre en place des projets [...] et qu'il est important de conserver de bonnes relations avec tous les acteurs municipaux pour [mener à bien] la gestion intégrée de l'eau. »

Le préfet a souligné plusieurs fois durant l'entrevue que la MRC, en tant que membre d'Abrinord, avait

le droit de se retirer comme elle l'a fait. Il a aussi trouvé important de répéter que jamais les maires, y compris M. Dumais, n'avaient suggéré la démission de M. Lalande comme membre du CA d'Abrinord. M. Dumais s'est d'ailleurs retiré des discussions lors de l'adoption de la résolution du 21 janvier. M. Laroche a par ailleurs dit qu'il considérait que M. Lalande faisait du bon travail comme président de l'organisme.

En outre, M. Laroche tenait à dire que la décision de la MRC n'avait pas pour but de créer une guerre ou de protéger le maire de Saint-Colomban. Il craint cependant que cette controverse n'avive le cynisme des contribuables envers les élus municipaux.

Contacté au téléphone pour obtenir ses réactions face à la décision de la MRC, M. Xavier-Antoine Lalande a déclaré que le conseil d'administration d'Abrinord avait décidé de ne pas intervenir publiquement concernant la résolution de la MRC. Le CA aurait décidé de régler cette problématique à l'interne.

En terminant, soulignons que deux autres membres ont démissionné du conseil d'administration d'Abrinord: Anne Léger, directrice générale du Conseil régional de l'environnement des Laurentides, a démissionné à titre personnel ainsi qu'André Goulet, vice-président et fondateur d'Abrinord.

La prochaine assemblée générale annuelle d'Abrinord aura lieu le 26 mars prochain.



Bruno Laroche, préfet de la MRC de la Rivière-du-Nord



Xavier-Antoine Lalande, conseiller maintenant indépendant de la municipalité de Saint-Colomban et président d'Abrinord

MASSOTHÉRAPIE

THÉRAPEUTIQUE • SHIATSU • ORTHOTHÉRAPIE

Kim Raymond
450-530-6556

Kathleen Maurice
514-249-4971

Sur rendez-vous

Membres
AMM
RÉSCAU

2884, boul. du Curé-Labelle, Prévost

VOTRE
CUISINE

Votre espace cuisine, notre signature!

Armoires de cuisine
Vanités
Bloc de boucher

SALLE DE MONTRE Détaillant de produits miralis
2775, Curé-Labelle, bur. 107, à PRÉVOST, Qc.

Facebook.com/votrecuisine.net

Tél.: 450-712-9830 • Fax.: 450-335-0687

INFORMATIQUE Patrice Lavergne

Dépannage - Installation - Formation
À domicile • En atelier • service personnalisé

Fax : 450 224-8881 • Tél. : 450 512-6111

patrice@formatiquelaurentides.com • www.iplavergne.com

COURS DE CHANT

Jocelyne Z'Graggen et François Tessier
professeurs diplômés et expérimentés

INSCRIPTIONS - Session printemps

ATELIERS DE CHANT
22 mars: Exploration de soi
par le chant
9 avril: GRATUIT Mini atelier conférence
19 avril: La voix et la voie du cœur

ÉCOLE DE CHANT
Le Cœur à Chanter
Saint-Hippolyte / Montréal
450.563.3574
www.coeurachanter.com

Valérie Lortie
Infirmière en soins de pieds

La santé passe par vos pieds
prenez-en soins!

Pour des soins professionnels dispensés en toute sécurité, rencontrant les exigences des nouvelles normes de pratique.

Nouveau service disponible:
- à la Pharmacie Jean-Coutu de Prévost
- à votre domicile

Pour prendre rendez-vous à la pharmacie
450-224-0505

Pour prendre rendez-vous à domicile
450-821-1649